

DECRET N°2016 - 742 du 07 decembre 2016

portant nomination de **Madame Isabelle AÏSSI DJONNON DJATO** en qualité de deuxième Secrétaire Générale Adjointe de la Cour Constitutionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°91-009 du 24 juin 1997 portant loi organique sur la Cour Constitutionnelle ;
- Vu** la loi organique n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la loi n°90-003 du 15 mai 1990 portant remise en vigueur de la loi n°64-28 du 09 décembre 1964 portant organisation judiciaire ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Président de la Cour Constitutionnelle,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 novembre 2016,

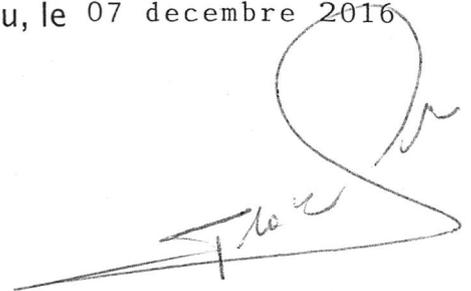
DECRETE :

Article 1^{er} : **Madame Isabelle AÏSSI DJONNON DJATO** est nommée deuxième Secrétaire Générale Adjointe de la Cour Constitutionnelle.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel.

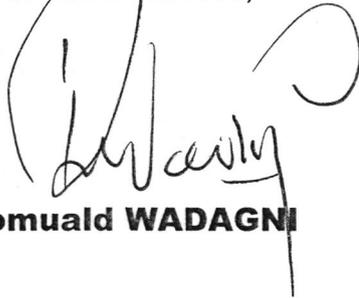
Fait à Cotonou, le 07 décembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 2 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 MEF : 2 MJL : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG : 4
INTERESSEE : 1 JORB : 1.